

**M. Cleaver:** ...ce projet de résolution. J'ai à dessein rédigé ma proposition en termes assez généraux pour permettre à chacun des députés à la Chambre qui le désire de nous faire connaître son opinion quant aux voies et moyens d'améliorer nos discussions parlementaires. Le premier paragraphe de ma proposition est exprimé en termes très généraux. Suivent ensuite cinq amendements que je propose. Vous avez entendu, monsieur l'Orateur, de même que les députés, le chef de l'opposition conservatrice, le chef de la CCF (M. Coldwell) et plusieurs autres députés formuler de temps à autre des remarques bienveillantes à l'égard des coutumes de Westminster. J'ai pris la peine de lire le hansom britannique et j'espère que la Chambre me permettra de consigner au compte rendu sous des titres généraux ce qui se produit en une semaine à la Chambre britannique. Apparemment, le Gouvernement à l'habitude d'annoncer le jeudi les travaux de la Chambre pour toute la semaine à venir. Je vais citer un extrait du hansom britannique du 28 février de cette année:

Travaux de la Chambre

M. Attlee: Le leader de la Chambre nous dira-t-il quels vont être les travaux pour la semaine prochaine?

Il ne s'agit pas d'une journée, mais d'une semaine. Voici la réponse:

Le lundi 3 mars: Subsidés (2<sup>e</sup> jour accordé.)

Étude en comité des crédits du secteur civil et des ministères à revenus; à voter pour 1952-1953.

Un débat aura lieu sur la nomination de lord Waverley au poste de président de la commission royale chargée de l'étude de l'imposition des bénéfices et revenus.

Le mardi 4 mars: Subsidés (3<sup>e</sup> jour accordé.)

Puis viennent les détails.

Le mercredi 5 mars: Débat sur la défense qui sera amorcé par une motion du Gouvernement tendant à l'approbation du Livre blanc.

Je vois, au hansom du 5 mars, que M. Churchill a ouvert le débat. Dans la mère patrie, le débat sur la défense est, cela va sans dire, aussi important qu'il l'est ici, dans notre Chambre à nous. La défense constitue, en ce moment, une question d'une extrême importance. La discussion sur ce point ne devrait durer qu'un jour. Elle commença à 3 heures 35 de l'après-midi et se prolongea jusqu'à 9 heures 58, moment où la question fut mise régulièrement aux voix. Seize députés participèrent au débat et parlèrent chacun en moyenne dix-huit minutes. Ensuite, la Chambre aborda les autres travaux portés à l'ordre du jour et siégea jusqu'à deux heures du matin. Le lendemain, 6 mars, la Chambre examina les crédits de la marine;

prévoyant que le débat durerait au delà de 10 heures, on proposa une motion allongeant les heures de séance. En voici le texte:

Qu'aujourd'hui, la question des subsides puisse être étudiée après 10 heures et que soit suspendu, à cet égard, l'article 1<sup>er</sup> du règlement relatif aux heures de séance.

Cette motion, comme il est prévu à leur règlement, fut adoptée sans amendement et sans discussion. Il s'agit, en l'occurrence, de l'article 1<sup>er</sup> du règlement, alinéa 6 b). Le 6 mars, la Chambre reprit la discussion des crédits de la marine. Puis, vendredi, ce fut la journée réservée aux mesures d'initiative parlementaire; la moitié de cette période est, me semble-t-il, consacrée aux bills présentés par les députés, tandis que l'autre moitié est dévolue aux motions d'initiative parlementaire. En relisant le compte rendu de cette semaine-là, je vois que l'ordre du jour de la semaine a été suivi fidèlement, comme on l'avait annoncé le jeudi précédent, sans provoquer ni arguties ni controverse. Le Gouvernement se borna tout simplement à annoncer que tel ou tel jour, la Chambre se consacrerait à tels ou tels travaux intéressant la nation.

Les députés se demandent peut-être comment on peut y arriver. Le Règlement de la Chambre des communes britannique semble fournir deux moyens. Le premier est la clôture, prévue aux articles 29 et 30. Tout député peut proposer la clôture; mais, pour être opérante, la motion doit être appuyée par une majorité de 100 voix. L'autre moyen est l'adoption d'ordonnances relatives au temps alloué pour chaque sujet; c'est ce qu'on appelle communément la clôture par tranches. On l'emploie très rarement. J'ai constaté que la première fois où l'on y a eu recours remonte à 1932 et, si les députés veulent se reporter au hansom britannique de 1932, cinquième série, volume 269, page 1320, ils pourront obtenir tous les renseignements qui s'y rapportent. Je n'ai pu trouver d'exemple plus récent. Le fait même que l'autorisation existe semble être tout ce qu'il faut pour atteindre le résultat. Sauf erreur, la méthode est la suivante: les partis de la Chambre, par l'intermédiaire de leur whip ou d'autres représentants, s'entendent sur le temps que la Chambre consacrerà à un sujet déterminé. La limite de temps une fois décidée, l'Orateur alloue le temps total accordé au Gouvernement et à l'opposition. D'autre part, les whips des partis désignent, après entente, les députés qui prendront la parole et répartissent entre ces derniers le temps alloué. On me dit que, si un député est assez stupide pour abuser de son droit de parole et prend plus de temps qu'il ne lui